



NOUVEAU

CONCEPT DE  
STATIONNEMENT  
KAYL/TÉTANGE

KÄLTÉITENG  
|||K|||

# POURQUOI UN NOUVEAU CONCEPT DE STATIONNEMENT ?

Afin de remédier à la problématique actuelle du stationnement dans la commune de Kayl, le conseil communal, lors de sa réunion du 5 juillet 2022, a décidé avec effet au **1er mars 2023** d'étendre et d'adapter le concept de stationnement dans toute la commune.

## **Le nouveau concept de stationnement poursuit ainsi plusieurs objectifs :**

- simplification de la recherche d'une place de stationnement à proximité du domicile des riverains ;
- regroupement du stationnement de longue durée sur des aires de stationnement attractives pour les piétons ;
- rotation attractive du stationnement sur certaines aires de stationnement centrales (à proximité des établissements de restauration, des surfaces commerciales, etc.) ;
- amélioration de la qualité de vie des habitants de la commune de Kayl ;
- promotion de la mobilité douce (marche à pied et vélo).

## **L'extension et l'adaptation du règlement sur le stationnement entraînent les modifications suivantes :**

- extension du stationnement résidentiel à l'ensemble de la commune ;
- introduction de 2 nouvelles zones de stationnement + zone tampon ;
- nouvelle réglementation des parkings à Kayl & Tétange ;
- introduction du stationnement payant pour certaines aires de stationnement dans le centre de Kayl ;
- modifications ponctuelles des modalités de stationnement ;
- introduction d'une vignette de stationnement pour les camionnettes & augmentation de l'offre de places de stationnement pour les camionnettes.

# STATIONNEMENT RÉSIDENTIEL

## Extension du « stationnement résidentiel » à l'ensemble de la commune & introduction de nouvelles zones de stationnement

Dans les rues concernées par le « stationnement résidentiel », la « vignette de stationnement résidentiel » permet de se garer gratuitement, sans devoir tenir compte de la durée maximale de stationnement indiquée. Pour les propriétaires de véhicules qui ne possèdent pas de « vignette résidentielle » correspondante, le stationnement dans ces rues n'est possible qu'en respectant les limites de temps au moyen d'un disque de stationnement.

**Info :** Le « stationnement résidentiel » est valable exclusivement du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00, à l'exception des parkings « Schungfabrik » et « Centre sportif Sicosport » du lundi au samedi de 8h00 à 22h00 !

Dans le cadre de l'extension du stationnement résidentiel, deux secteurs de stationnement sont introduits :

- La zone de stationnement « KAYL [KA] » comprenant l'ensemble du territoire de la localité de Kayl.
- La zone de stationnement « TÉTANGE [TE] » comprenant l'ensemble du territoire de la localité de Tétange.

## Zone tampon à la limite des 2 zones de stationnement « KAYL » et « TÉTANGE » [KA & TE]

La zone tampon prévue à la limite des zones de stationnement « KA » et « TE » permet aux détenteurs de véhicules disposant d'une vignette KA ou TE de se garer sans devoir tenir compte de la durée maximale de stationnement indiquée par les panneaux respectifs.

Chaque ménage, domicilié et enregistré dans la zone « Stationnement résidentiel », peut demander **jusqu'à deux vignettes permanentes**. Deux voitures peuvent être immatriculées par vignette.

La vignette permanente sera délivrée à partir du **1er mars 2023** et sera renouvelée chaque année, sous réserve que les conditions requises soient toujours remplies. **La première vignette est délivrée gratuitement** et le prix de **la deuxième vignette est de 25€**.

# CAMIONNETTES

## Introduction d'une vignette de stationnement pour les camionnettes et augmentation de l'offre de places de stationnement pour les camionnettes

La commune de Kayl dispose déjà d'une interdiction de stationnement pour les camionnettes sur l'ensemble de son territoire. Le stationnement des camionnettes est donc interdit sur la voie publique et dans les parkings, sauf du lundi au samedi, de 08h00 à 18h00. L'offre de places de stationnement pour les utilisateurs de camionnettes sera augmentée dans la commune. Des emplacements seront mis à disposition sur les parkings « Schungfabrik », « Gare CFL Kayl » et « Cimetière Kayl ». Afin d'éviter que les camionnettes d'utilisateurs extérieurs à la commune ne soient garées sur les trois parkings et de mettre les places de stationnement à la disposition des habitants de la commune de Kayl, une vignette de stationnement pour camionnettes (« Vignette de parcage pour camionnettes ») est introduite. Celle-ci ne peut être demandée que par les habitants de la Commune de Kayl qui sont en possession d'une camionnette (ou qui utilisent une camionnette dans le cadre d'un contrat de location ou d'une mise à disposition).

Le prix de la vignette de stationnement pour camionnette est de 150€ par an et une vignette maximum peut être délivrée par ménage. Elle est valable un an et est renouvelée chaque année si les conditions requises sont toujours remplies.

La demande d'obtention de la vignette peut être faite auprès du « Biergerzenter » de la commune de Kayl. Le formulaire est disponible à la maison communale ou sur [www.kayl.lu/formulaires](http://www.kayl.lu/formulaires).

### INFO-HOTLINE

Tél. : 56 66 66 - 800

E-mail : [biergerzenter@kayl.lu](mailto:biergerzenter@kayl.lu)

[www.kayl.lu/biergerzenter](http://www.kayl.lu/biergerzenter)

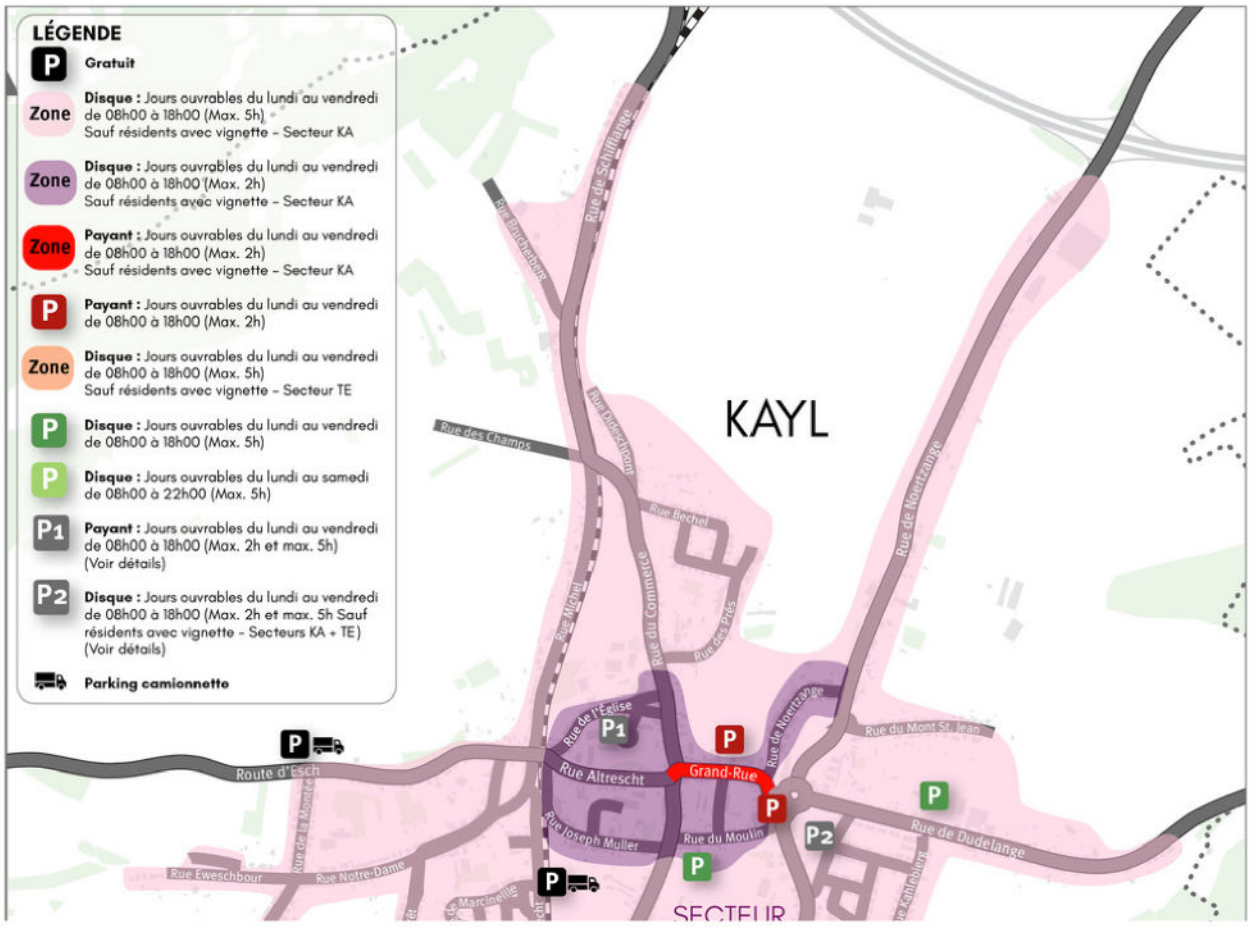


Accès direct  
formulaire en ligne





PLAN - PARKRAUMKONZEPT



PLAN -CONCEPT DE STATIONNEMENT